

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 18 décembre 2018
Séance du 26 novembre 2018

4 Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise - rapport d'activité 2017 sur le prix et la qualité du service public du réseau Pierre Sud Oise Transports - présentation au conseil municipal

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET

Pouvoir à :

Mme DUHIN

Mme CARLIER

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. BELMHAND

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

M. N'DIAYE

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. MARTIN

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

M. MONTES

Pouvoir à :

M. ABBADI

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

M. FACCHINI

Pouvoir à :

M. NATANSON

M. LAMOUREUX

Pouvoir à :

M. SERTAIN

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Rapport de présentation :

Madame Sophie LEHNER, conseillère municipale, expose :

La compétence « Transports urbains », y compris les mobiliers urbains nécessaires à l'organisation des transports urbains (poteaux d'arrêts, abribus, système d'information des voyageurs...) a été transférée à la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO).

Le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public du réseau Pierre Sud Oise transports a été adressé par courriel le 2 octobre 2018. Il a été adopté par le conseil communautaire en date du 27 septembre 2018.

Conformément au décret n° 2000-404 en application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, ledit rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal en séance publique.

maintenant !

En conséquence, il vous est présenté le rapport annuel 2017 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) sur le prix et la qualité du service public du réseau Pierre Sud Oise transports, qui vous a été transmis par courriel avec les projets de délibération.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport, ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal. Il est joint en annexe au présent rapport de présentation.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport 2017 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), sur le prix et à la qualité du service public du réseau Pierre Sud Oise transports.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 septembre 2018, adoptant le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public du réseau Pierre Sud Oise transports,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 26 novembre 2018,

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que monsieur le Maire doit présenter le rapport annuel 2017 de la ACSO sur le prix et la qualité du service public du réseau Pierre Sud Oise transports,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a transmis à la ville de Creil, ledit document,

Entendu le rapport de présentation,

- Prend acte du rapport annuel 2017 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) sur le prix et la qualité du service public du réseau Pierre Sud Oise transports.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : 19 DEC. 2018

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

1/ Jean-Claude VILLEMMAIN

*Pour le Maire
et par délégation*
Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 21.12.18.

et publication ou notification le 21.12.18.

affiché le 19.12.18.

CREIL, le 21.12.2018.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le 19/12/2018

SLO

ID : 060-216001743-20181218-DLRG181218004-DE

Le 19/12/2018, le préfet de la région Île-de-France, le préfet de police de Paris et le préfet de la Seine-Saint-Denis ont reçu en préfecture le 21/12/2018, le document de référence n° 060-216001743-20181218-DLRG181218004-DE, intitulé : « ... ».

En application de l'article 12 de la loi n° 2015-912 du 7 août 2015 relative à la transparence de l'information sur la qualité de l'administration, le document de référence n° 060-216001743-20181218-DLRG181218004-DE est affiché en ligne sur le site internet de la préfecture de la région Île-de-France.